

Durées moyennes indicatives des matchs

annexe 07 du RGC

adoption : CA du -10/03/2019

entrée en vigueur : 01/09/2019

validité : permanente

secteur : [Pratiques compétitives](#)

remplace : Chapitre 03.01.A07-2024/1

nombre de pages : 1

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

1. DUREES MOYENNES INDICATIVES DES MATCHS

Afin d'élaborer l'horaire d'une compétition, on pourra se baser sur le tableau suivant, qui indique les valeurs moyennes couramment admises de durées de match (matchs en deux sets gagnants de 21 points).

<i>Catégories</i>	Simples	Doubles
Niveau National	40-45 min.	40-50 min.
Niveau Régional	35-40 min.	35-45 min.
Niveau Départemental	35 min.	35 min.
Niveau Promotion	30 min.	30 min.